

1^{er} octobre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 1^{er} octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Pascal Gonnin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre et de la séance ajournée du 24 septembre 2019;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
 - 5.1 Demande d'autorisation pour des prélèvements préautorisés pour le compte de Cooptel;
6. Correspondance;
7. Résolution concernant l'étude de regroupement des services volet 3;
8. Résolution concernant le remboursement du programme d'aide à la voirie locale;
9. Résolution concernant le dévoilement 14^e Édition des Fleurons du Québec;
10. Suivi 10^e rang ;
11. Supervision des travaux 5^e rang;
12. Dossier génératrice;
13. Lettre de démission de l'adjointe administrative;
14. Poteau Parc René Vel;
15. Réparation du plancher du tracteur : 2 options
16. Inspecteur en voirie;
17. Voirie
18. Module d'alerte pour le règlement en Sécurité civile;
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité : Service de surveillance, Conseil d'établissement
21. Affaires nouvelles: Congrès FQM;
22. Période de questions.
23. Levée de la session.

2019-10-154

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE AU 24 SEPTEMBRE 2019

2019-10-155

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre et de la séance ajournée du 24 septembre 2019;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron,

Appuyé par le conseiller Réal Vel

Et résolu;

Que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté avec les modifications suivantes;

Point 21.1 : avec ses 42 inscriptions pour 7 boîtes à savon.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

Escouade verte : nous sommes toujours en attente du rapport

Atelier de travail: 15 octobre 2019 pour discuter des revenus et dépenses;

M. Coutu appelle le point suivant

2019-10-156

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux autorisés en séance du conseil;

Proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 11 septembre au 1er octobre 2019	39 928,73 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	112 468,90 \$
REMISE FÉDÉRALE	3 160,62 \$
REMISE PROVINCIALE	8 035,46 \$
FTQ	346,02 \$
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$
TOTAL	<u>124 011,00 \$</u>
Dépense durant le mois	1 484,42 \$
Salaires déboursés durant le mois	3 540,04 \$
Total dépenses	<u>129 035,46 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

5.1 AUTORISATION POUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DU COMPTE COOPTEL

2019-10-157

Proposé par le conseiller Jacques Bergeron

Appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale à inscrire la municipalité aux prélèvements automatiques du compte de CoopTEL dans le compte courant de la municipalité (350311).

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite de la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 SOUPER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT

2019-10-158

Proposé par le conseiller Réal Vel

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire à nous représenter au souper de la Maison des jeunes le 15 novembre prochain. Coût du billet quarante dollars (40\$) par personne.

Que le conseil achète également un billet pour Mme Manon Roy, lequel nous sera remboursé par M. Coutu, maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

6.2 FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ : L'ARRIVÉE EN SCÈNE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET JURISPRUDENCE EN GESTION MUNICIPALE

2019-10-159

Proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister à la formation concernant l'arrivée en scène de l'Autorité des marchés publics et Jurisprudence en gestion municipale du 20 novembre prochain à Sherbrooke au coût de trois cent seize dollars (316\$) plus les taxes applicables;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

7. RÉOLUTION CONCERNANT L'ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SERVICES VOLET 3 : PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL.

2019-10-160

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Maricourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville, Bonsecours, Canton de Valcourt, Racine et la Ville de Valcourt désirent présenter un projet visant la mise en commun de services des ressources humaines entre ces municipalité locales par la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien appuyé par Suzanne Casavant et résolu que :

- Le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en matière de services de ressources humaines et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la Municipalité de Racine organisme responsable du projet;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

8. RÉOLUTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET : PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA) DU PAV

2019-10-161

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve les dépenses d'un montant de douze mille et quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (12 485\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

9. RÉSOLUTION CONCERNANT LE DÉVOILEMENT 14^E ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC

2019-10-162

Proposé par le conseiller Réal Vel
Appuyé par le conseiller Jacques Bergeron
Et résolu
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Jocelyne Brien et M. Jean-Pierre Brien à assister au 14^e Édition du Dévoilement des Fleurons du Québec le 21 novembre 2019 au coût de cent soixante dollars (160\$) plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

10. SUIVI 10^e RANG

2019-10-163

CONSIDÉRANT l'état et la qualité du pavage du 10^e rang;

Proposé par la conseillère Suzanne Casavant
Appuyé par le conseiller Réal Vel
Et résolu
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Jean-Pierre Brien, conseiller à visiter le site proposé par Pavage Masko inc pour nous permettre de visualiser des travaux correctifs similaires à ceux qui devront être effectués sur le 10^e rang;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e).

11. SUPERVISION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE 5^e RANG

2019-10-164

Proposé par Denis Vel
Appuyé par Jacques Bergeron
Et résolu
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate M. Patrick Leroux, ing pour superviser les travaux du 5^e rang selon le tableau des tarifs horaires déposé par courriel, le 1^{er} octobre 2019;

Tableau :

Ingénierie bureau et chantier :	100\$/h
Technicien de chantier :	70\$/h
Frais de déplacements :	0.55\$/km

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2019-10-165

12. DOSSIER GÉNÉRATRICE : ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE AU PROPANE DE 20KW

CONSIDÉRANT QUE le projet d'achat d'une génératrice avait été débattu par le conseil à une séance précédente et que M. le maire Louis Coutu avait appliqué son droit de veto;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles informations ont été déposées et étudiés concernant l'achat d'une génératrice au propane laquelle serait plus appropriée pour nos besoins;

Pour ces motifs,

Sur proposition du conseiller Jacques Bergeron,

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition d'une génératrice de 20KW de marque Kohler au propane selon la proposition déposée par Drumco Énergie v:\ref : 2019-09-720 du 10 septembre dernier;

QUE le coût d'acquisition est de dix mille sept cent cinquante dollars (10 750\$) plus les taxes applicables;

QUE nous mandatons Alain Bellefeuille entrepreneur électricien pour effectuer le branchement de la génératrice selon la soumission datée du 17 septembre 2019 au montant de mille sept cent soixante-quinze dollars (1 775 \$) plus les taxes applicables;

QUE la subvention reçue de l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec sera appliquée sur ce projet;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

13. LETTRE DE DÉMISSION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Mme Valérie Bombardier, adjointe administrative nous informe qu'elle quittera son poste le 10 octobre prochain pour relever d'autres défis.

Les membres du conseil la remercient pour tous les services rendus à la municipalité.

2019-10-166

14. REMPLACEMENT D'UN POTEAU AU PARC RENÉ VEL

Proposé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Appuyé par la conseillère Suzanne Casavant

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité autorise l'achat de matériaux pour refaire le poteau de l'enseigne du Parc René Vel;

QUE la confection sera effectuée par Messieurs Réal et Denis Vel et ce, à titre gracieux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

15. RÉPARATION DU PLANCHER DU TRACTEUR

2019-10-167

ATTENDU QUE le tracteur a besoin de réparation;

ATTENDU QUE deux options sont déposées pour la réparation du plancher du tracteur par Le Garage Lagrandeur;

- 1^{ère} option : enlever la cabine et commander un nouveau plancher et replacer toutes les composantes : 2 944.87\$
- 2^e option : enlever les tapis et les gardes pour constater l'étendue des dégâts : coût estimé pour cette validation entre 200\$ à 300\$;

CONSIDÉRANT QUE si la réparation se fait sans enlever la cabine le coût des réparations en sera réduit;

Proposé par la conseillère Suzanne Casavant

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle opte pour l'option 2 considérant l'âge du tracteur et la possibilité de faire la réparation sans devoir tout enlever (climatisation et chauffage) avec la cabine;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

16. INSPECTEUR EN VOIRIE

Nous sommes à finaliser le dossier de recherche auprès d'Identité Québec;

17. VOIRIE

CHEMINS : Pour le moment tout va bien, une vérification avant l'hiver sera effectuée et un nivelage par secteur pourrait être exécuté.

18. MODULE ALERTE POUR LE RÈGLEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE

Remis à la séance ajournée au 15 octobre 2019

19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers discutés à la MRC. L'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

20. COMITÉ
20.1 SERVICE DE SURVEILLANCE

Mme Suzanne Casavant nous informe qu'elle va tenter la création d'un comité de parents pour faciliter la gestion du service de surveillance.

20.2 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Un projet pour une levée de fonds concernant la mise à niveau du parc école se prépare. Le conseil d'établissement nous reviendra avec plus d'informations.

21. AFFAIRES NOUVELLES
21.1 CONGRÈS

Les membres du conseil ayant participé au congrès, nous présente un compte rendu des ateliers et exposants visités.

VTT : Y a-t-il une possibilité de passage sur notre territoire

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

23. AJOURNEMENT DE LA SESSION

2019-10-168

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée, il est 21 h 50.

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»

15 octobre 2019

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance ajournée de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 15 octobre 2019 à 19h30 à la salle du conseil sise au 142, rue Principale Est.

Sont présents :
M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident.

RETOUR AUX POINTS SUIVANTS :

10. SUIVI DOSSIER 10^e RANG

2019-10-169

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du 10^e rang ont été effectués par Pavage Maska Inc. en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE notre laboratoire a constaté une non-conformité de la granulométrie de la pierre, ce qui entraîne une pénalité de 32%, représentant un montant de vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (22 890\$);

CONSIDÉRANT QU'une deuxième visite des lieux a été effectuée le 24 juillet par l'ingénieur responsable et chargé de projet M. Jean Beauchesne pour constater des problèmes de planéité du pavage

- de la côte à partir de l'intersection avec le chemin Grande Ligne,
- à certains endroits sur la partie plane, et
- dans une moindre mesure sur le reste des travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QU'une couche de correction est exigée pour que la municipalité accepte de verser le 1^{er} décompte provisoire, recommandé par M. Jean Beauchesne;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Maska inc, s'engage à effectuer à ses frais une couche de correction d'une épaisseur de 1 pouce estimé par eux, à quarante-trois mille deux cents dollars (43 200\$);

Pour ces motifs,
Sur proposition du conseiller Pascal Gonnin,
Appuyé par le conseiller Jacques Bergeron
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser le décompte progressif numéro 1 recommandé par M. Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP au montant de deux cent dix mille cent soixante-dix-sept dollars et vingt-deux sous incluant les taxes (210 177,22\$) à Pavage Maska inc;

QUE la retenue habituelle de 10% ne sera pas appliquée considérant que la retenue spéciale de soixante-six mille quatre-vingt-dix dollars (66 090\$) est appliquée, pour donner suite aux correctifs demandés;

QUE les parties se sont entendus pour que les travaux correctifs d'asphaltage soient reportés au printemps 2020 et ce, dès la fin de la période de dégel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. INSPECTEURS EN VOIRIE

2019-10-170

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des dossiers d'antécédant s'avère conforme;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Pascal Gonnin,

Appuyé par le conseiller Denis Vel,

Et résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. François Bissonnette comme Inspecteur en voirie;

QUE M. Michaël Charbonneau Laflamme est nommé adjoint en voirie;

QU'une période de trois mois de probation est requise pour les 2 postes;

QUE le salaire sera versé en fonction des heures travaillées au taux horaire stipulé dans l'entente entre les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. MODULE D'ALERTE POUR LE RÈGLEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE

Nous attendons le compte rendu de la rencontre de l'Organisation municipale de la Sécurité civile (OMSC) du 24 octobre prochain pour prendre une orientation dans ce dossier.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2019-10-171

CONSIDÉRANT QUE nous devons combler le poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Beauchemin possède des connaissances du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'elle est disponible deux jours par semaine ;

Pour ces motifs,

Sur proposition du conseiller Réal Vel,

Appuyé par le conseiller Jacques Bergeron

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Mme Sylvie Beauchemin pour une période de 15 heures par semaine, répartis sur deux jours, les jeudis et vendredis;

QUE le poste est pour une durée indéterminée et les parties s'engagent à aviser l'autre partie un mois avant la fin de l'entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

23. FERMETURE DE LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT

2019-10-172

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 21 h 31

Mme Majella René
Directrice général et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »